



NUMÉRO 1
Octobre 2018

La lettre de la prévention et de la protection de l'enfance de Paris

VERS UNE REFONDATION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE PARISIENNE



ÉDITORIAL

Quelques mois après l'adoption du schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance à l'unanimité au Conseil de Paris fin 2015, a été votée la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Ces deux textes portent une ambition forte pour la protection de l'enfance parisienne avec pour première préoccupation de toujours mieux répondre aux besoins fon-

damentaux des enfants en danger.

Depuis 2015, la mobilisation de la collectivité comme de chacun d'entre vous a permis de faire face à l'augmentation sans précédent du nombre de jeunes isolés étrangers se présentant à Paris. Elle a aussi permis de construire des solutions d'accueil adaptées aux enfants les plus en difficulté, de consolider les liens avec nos partenaires internes et externes de la Santé, de la Justice et de l'Éducation nationale et adapter les services pour toujours mieux répondre aux besoins des enfants.

Pour aller plus loin et faire évoluer le dispositif de protection de l'enfance avec son temps, en répondant de manière complète à nos obligations légales, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'ouvrir des chantiers essentiels comme le sont la désignation d'un référent éducatif identifié pour chaque enfant (au sein du secteur de l'ASE), le suivi rapproché des mesures de milieu ouvert (AED et AEMO) ou encore le développement d'une politique engagée en matière de prévention.

C'est dans ce cadre que nous avons échangé et travaillé avec vous à construire un projet ambitieux que nous nous apprêtons à discuter avec les organisations syndicales dans le cadre des instances dédiées. Beaucoup de réunions d'information se sont tenues afin que chacun puisse, directement ou indirectement, prendre connaissance du projet proposé.

Au regard du nombre d'agents concernés, des implantations géographiques de nos services et de l'importance de ce projet, il m'a semblé important de diffuser également cette lettre d'information à chacun d'entre vous.

Vous l'aurez compris, l'attention portée sur la protection de l'enfance doit permettre une évolution de notre dispositif avec la création

d'un service de prévention et de protection de l'enfance permettant, comme son nom l'indique, de renforcer les liens entre prévention et protection de l'enfance et de garantir une action adaptée en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille. Concrètement, sur le volet prévention, le service social scolaire rejoindrait ce nouveau service, apportant une expertise sans équivalent sur la situation des enfants parisiens grâce à leur présence au quotidien dans les écoles. Cette spécificité parisienne est en effet une chance dont nous devons nous saisir pour toujours mieux repérer les enfants et les familles qui ont besoin de soutien et déployer des actions de prévention adaptées. En ce qui concerne les missions relevant de la protection de l'enfance, des créations de postes sont aujourd'hui indispensables pour permettre à chacun d'entre nous d'exercer ses missions dans les meilleures conditions et assurer un suivi de qualité pour l'ensemble des enfants parisiens en danger. C'est dans ce cadre que la collectivité s'apprête à faire un effort très conséquent en créant, dès 2019, 55 postes supplémentaires dédiés à ces missions.

Cette réorganisation doit revaloriser le sens des actions que nous menons au quotidien en renforçant la référence éducative avec une meilleure articulation entre la référence de parcours de l'enfant et celle de proximité assurée par le lieu d'accueil, en recherchant une amélioration de la cohérence et de la continuité de prise en charge des enfants. L'accompagnement resserré des mesures mises en œuvre, devrait permettre de mieux prévenir les ruptures de parcours et de réduire la place de l'urgence dans notre dispositif. C'est, en effet, un vrai objectif pour améliorer significativement et la qualité de la prise en charge et les conditions de travail des agents.

Je suis fier de pouvoir présenter ce projet devant vous et devant les instances paritaires de la collectivité, car je pense qu'il répond à une demande forte des professionnels de rendre visible le travail qu'ils mènent au quotidien auprès des enfants en danger et les difficultés qu'ils ont pu rencontrer ces dernières années. L'ampleur des postes qui seraient accordés à ce nouveau service de prévention et de protection de l'enfance, comme l'attention politique portée sur ce sujet, témoigne s'il en était encore besoin de la volonté que nous avons de donner à la protection de l'enfance parisienne les moyens de ses ambitions et de devenir un lieu attractif pour l'ensemble des professionnels du champ social.



Jean-Paul Raymond

Directeur de l'Action sociale,
de l'enfance et de la santé

CHIFFRES CLEFS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE PARISIENNE (JUIN 2018):

410 000 enfants à Paris

3 450 mineurs placés

1 237 contrats jeunes majeurs

Mesures de milieu ouvert : **1 650 AED / 2 279 AEMO**

3 530 Informations préoccupantes traitées
par la CRIP en 2017

27 % enfants accueillis dans nos établissements

28 % jeunes en accueil familial départemental

45 % dans le secteur associatif

LES OBJECTIFS POURSUIVIS

■ Construire la **continuité du parcours** de l'enfant en intervenant le plus en amont possible auprès des enfants et de leur famille, sans rupture entre prévention et protection

■ Être en capacité de **désigner un référent pour chaque enfant placé**, afin que les secteurs de l'ASE puissent accomplir pleinement leurs missions en lien avec les lieux d'accueil des enfants

■ **Expérimenter la mise en place d'une continuité de la référence de parcours du milieu ouvert au placement** en désignant un professionnel référent pour chaque enfant dès la première mesure en protection de l'enfance.

■ Développer la territorialisation de la protection de l'enfance, afin de mieux mobiliser, au sein des arrondissements et au plus près des familles, l'ensemble des ressources présentes sur le territoire parisien au service des enfants **Améliorer la qualité de la première évaluation de la situation familiale** pour favoriser des parcours pertinents et adaptés à chaque situation. Il s'agit ici de mettre en place une formation croisée pour l'ensemble des professionnels en charge de cette évaluation, s'appuyant sur un référentiel commun.

■ Renforcer le **suivi de santé des enfants** en s'appuyant sur nos ressources internes pour que les médecins de la collectivité parisienne (PMI et sous-direction de la santé) soient les interlocuteurs des médecins de proximité des enfants.

LES MOYENS MOBILISÉS AU SERVICE DE CETTE AMBITION

Une évolution de l'organisation pour répondre à ces attentes :

■ Une évolution du périmètre de la sous-direction, qui devient sous direction de la prévention et de la protection de l'enfance, avec un rapprochement à missions et périmètre inchangé du BASE et du Service social scolaire qui permet :

- D'assurer la continuité de la prise en charge et des parcours en investissant pleinement le champ de la prévention et de la protection de l'enfance ;
- De créer les conditions d'un fonctionnement optimal des organisations en favorisant les échanges entre les professionnels en charge du parcours de l'enfant et ceux en charge de la référence de proximité au sein des services et établissement de protection de l'enfance.

- D'affirmer le rattachement du service social scolaire à la compétence obligatoire de la collectivité qu'est la protection de l'enfance ;
- De continuer à déployer les priorités du projet de service social scolaire sur les partenariats, le développement d'actions collectives et l'ancrage territorial.

■ Un renforcement très important des effectifs dès 2019 : du **BASE (51 postes) et de la sous-direction (4 postes)** pour répondre aux principaux manques identifiés :

- Renforcement des secteurs pour assurer 100% de la référence sociale et administrative sur le placement – 29 postes
- Renforcement de deux secteurs pour expérimenter le suivi éducatif dès la première mesure de milieu ouvert (AED par les TS et AEMO par les CSE)- 13 postes
- Création d'une cellule dédiée au dispositif d'évaluation de la minorité et d'orientation des MNA -5 postes
- Renforcement des services centraux - 7 postes + 1 médecin à la SDS

■ Une **clarification de l'organisation des secteurs de l'ASE** en les positionnant en chef de file de la protection de l'enfance sur les territoires et en réaffirmant leur rôle sur l'ensemble du parcours de l'enfant, à bien articuler avec la référence du quotidien exercée par le lieu d'accueil

L'ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT

■ un accompagnement collectif et individuel des agents par de la formation, des temps d'échange et un suivi plus personnalisé si nécessaire

■ une refonte du plan de formation de la Sous-direction (formation sur l'évaluation en protection de l'enfance et formations nouveaux arrivants notamment).

■ un plan de recrutement ad hoc en cours d'élaboration avec la DRH pour pourvoir les postes rapidement

■ un soutien dédié pour réussir cette réorganisation ambitieuse au niveau territorial avec un appui interne et externe aux équipes et aux cadres

Une concertation importante autour du projet

- 5 Réunions avec les agents du BASE
- 1 réunion avec chaque bureau de la SDAFE
- 9 réunions avec les secteurs du BSSS
- 9 réunions des groupes de travail
- 6 réunions avec les organisations syndicales (hors instances)

